

# **LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES**

Société Anonyme au Capital de :	€ 748 170
Siège social :	Avenue des Guerlandes Bassens 33565 Carbon-Blanc Cedex
RCS Bordeaux	B 585 420 078

## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**30 JUIN 2020**

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

## **ACTIVITES DES DEPOTS**

Les expéditions de produits, depuis le dépôt de Bassens, au cours du premier semestre 2020, diminuent de 3,27 % pour atteindre 1 282 831 m<sup>3</sup> contre 1 326 235 m<sup>3</sup> au premier semestre 2019.

Concernant le dépôt de Bayon, au 30 juin 2020, seuls 4 bacs de stockage sont en activité. Les autres bacs et les logistiques afférentes sont vides et nettoyés.

## **ANALYSE DU BILAN :**

Au cours du premier semestre, la société a mis en service 1 355 406 € d'investissements. Les principaux postes sont :

- Travaux d'amélioration des installations des réservoirs pour 119 669 €
- Travaux postes de chargements pour 717 159 €
- Travaux de sécurité pour 57 237 €

Le poste « immobilisation en cours » s'élève à 475 121 € au 30 juin et se décompose de la façon suivante :

- Travaux poste de chargement pour 38 445 €
- Travaux d'amélioration des installations des réservoirs pour 34 812 €
- Travaux d'électricité et automatismes pour 210 563 €
- Travaux d'instrumentation et de métrologie pour 20 629 €

Les stocks de matières sont en diminution dû à des stocks à fin juin 2020 moins importants qu'au 31 décembre 2019.

Les autres créances sont en hausse avec un impôt société à payer plus important que celui de l'année 2019.

Les disponibilités et les placements sont en baisse par rapport à fin 2019.

Les dettes fiscales et sociales sont en hausse avec une taxe foncière comptabilisée pour la période de 6 mois en 2020.

## **ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT**

### **Produits d'exploitation :**

#### Le chiffre d'affaires

Au premier semestre 2020, il s'élève à 8 266 522 € vs 8 143 161 € au 30 juin 2019. Il est en hausse de 1.5 % par rapport au 1er semestre 2019.

Les variations principales portent sur :

- La baisse des recettes de l'activité de chargement et déchargement due en partie à la baisse des volumes par rapport au 30 juin 2019
- La hausse des recettes d'incorporation de colorants d'additivation due à l'augmentation des tarifs
- La hausse des recettes de mises à disposition de capacités
- La hausse des recettes liées au mandat d'opération avec la société SPBA.

#### Reprises de provisions et amortissements :

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Reprises de provisions pour révisions décennales des réservoirs faites en 2020 pour 271 000 € contre 112 386 € en 2019,
- Reprises de provisions pour renouvellement sur immobilisations renouvelées pour 18 786€ contre 21 358 € en 2019.

#### Charges d'exploitation :

Elles progressent globalement sur la période de 3.38 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Cette augmentation est due notamment au poste "Gros entretiens" en hausse de 78.83 % (+232 K€).

#### Résultat d'exploitation :

Il s'élève à 2 072 819 € contre 2 031 417 € au 30 juin 2019.

#### Résultat exceptionnel :

Au 30 juin, le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 53 852 €, du fait des reprises de provisions de renouvellement devenues sans objet.

#### Résultat net :

Le résultat net s'élève à 1 519 414 € contre 1 500 444 € au 30 juin 2019. Il est en phase avec nos prévisions budgétaires.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POUR LES EXERCICES A VENIR

#### Évolution au 30 juin 2019 du sinistre d'Ambès de janvier 2007

La procédure judiciaire est toujours en cours et comporte deux volets, un civil et un pénal.

#### **Concernant le volet civil de l'affaire :**

Le 13 décembre 2016, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce et condamne ESSO au paiement des dommages-intérêts.

Suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Versailles, le 15 février 2017, ESSO a déposé une demande de Pourvoi en Cassation.

Le 5 décembre 2018, la décision de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation, a clos cette procédure.

L'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 13 décembre 2016 devient donc définitif.

### **Concernant le volet pénal de l'affaire :**

La société DPA, représentée par l'ancien Président Directeur Général M. Patrick MOATTI ainsi que le Directeur Général en responsabilité lors de l'accident M. Gilles COUDRETTE, ont été convoqués, par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en première comparution dans le cadre d'un réquisitoire introductif de 2007 pour une pollution de la Garonne par fuite d'hydrocarbures.

Le juge a décidé le renvoi de DPA (personne morale) et de M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) devant le tribunal correctionnel.

Le procès a eu lieu le 13 Octobre 2014 et le jugement a été rendu le 1er décembre 2014.

DPA (personne morale) et M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) ont été relaxés. Le procureur Général n'a pas fait appel ainsi la décision est donc définitive au plan pénal.

Les parties civiles ont fait appel au civil.

Le 14 octobre 2016, la cour a statué et a déclaré irrecevables les demandes en dommages-intérêts et remboursement.

Toutefois, la SEPANSO, l'ASPAS, la LPO ainsi que la Mairie de Macau se sont pourvues en cassation et ont demandé des dommages-intérêts de l'ordre de 4 M€.

Le 16 janvier 2018, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel.

Le 6 juin 2019 s'est tenue l'audience de renvoi de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Le 26 septembre 2019, la Cour d'Appel de Bordeaux a prononcé un arrêt condamnant DPA à hauteur de 140 900 € en réparation des préjudices financiers, écologiques et environnementaux causés aux parties civiles constituées de la Mairie de Macau, la fédération Sepanso de la Gironde, la ligue pour la protection des oiseaux et la ligue pour la protection des animaux sauvages.

Le 30 septembre 2019, la Mairie de Macau a déposé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux.

### **Covid 19 :**

A fin juin, les impacts de la baisse d'activité liée à la pandémie de Covid-19 ont été limités.

Les mesures organisationnelles et de protection sanitaires mises en place durant la période critique de la pandémie ont été efficaces.

### **EVENEMENT SUBSEQUENT (INTERVENU APRES LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES SEMESTRIELS)**

La société a mis en place les mesures appropriées pour protéger la santé des salariés, des intervenants extérieurs et répondre aux besoins de ses clients.

En l'état actuel de l'évolution de la pandémie, il n'est pas possible de déterminer l'impact net de l'épidémie sur l'activité et les résultats de la société.

## **Attestation de la personne assumant la responsabilité du rapport financier semestriel**

**(Article 222-4 – 3° du Règlement Général AMF)**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité, figurant en page deux à quatre, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Bassens  
Le 18 septembre 2020

Patrick BRZOKEWICZ  
Président Directeur Général

# **Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

l'examen limité des comptes semestriels de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 17 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 17 septembre 2020 commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Bordeaux, le 28 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Caton

## COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020

<b>A C T I F</b>	30-juin-20			31-déc-19
	Brut	Amortissements et provisions	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>DOMAINE PRIVE</b>				
Immobilisations incorporelles	323 338	293 364	29 973	21 711
Immobilisations corporelles	926 181	784 217	141 965	145 416
<b>DOMAINE CONCEDE APPORT CONCEDANT</b>				
Immobilisations incorporelles				
Constructions sur sol d'autrui	48 101	48 101		
Installations techniques, matériels et outillages	474 139	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410	107 410		
<b>DOMAINE CONCEDE APPORT CONCESSIONNAIRE</b>				
Immobilisations incorporelles	798 605	698 653	99 952	104 625
Constructions sur sol d'autrui	4 791 083	153 801	4 637 282	4 615 039
Installations techniques, matériels et outillages	59 420 230	22 033 571	37 386 659	36 388 538
Autres immobilisations corporelles	5 387 864	422 176	4 965 688	4 971 780
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	475 121		475 121	1 251 705
S / Total	72 752 072	25 015 431	47 736 640	47 498 813
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Prêts	177 952		177 952	158 955
Dépôts et cautionnements	3 912		3 912	3 912
S / Total	181 864		181 864	162 867
TOTAL I	72 933 936	25 015 431	47 918 504	47 661 680
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks de matières	351 794	253 851	97 943	203 995
Créances clients	1 514 637		1 514 637	1 608 068
Autres créances	821 173		821 173	715 983
Disponibilités	2 034 960		2 034 960	1 138 604
Placements trésorerie	4 870 000		4 870 000	6 270 000
S / Total	9 592 563	253 851	9 338 713	9 936 650
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	347 972		347 972	44 047
Charges à étaler				
TOTAL II	9 940 535	253 851	9 686 685	9 980 698
TOTAL GENERAL	82 874 471	25 269 282	57 605 189	57 642 378

<b>P A S S I F</b>	<b>( avant répartition )</b>	<b>30-juin-20</b>	<b>31-déc-19</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES</b>			
Capital social ( entièrement amorti )		748 170	748 170
Primes d'émission et de fusion		15 053	15 053
Ecarts de réévaluation		17 082	17 082
Ecarts de réévaluation (1976)		2 539 861	2 539 861
Réserve légale		74 817	74 817
Réserves réglementées			
Réserves extraordinaires		223 451	223 451
Réserves ordinaires		5 155 772	4 860 846
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		1 519 414	3 228 926
Subvention d'équipement			
Provision spéciale de réévaluation			
Amortissements dérogatoires			
TOTAL I		10 293 619	11 708 205
<b>DROITS DU CONCEDANT</b>			
Amortissements de caducité		37 746 821	36 586 736
Amortissements de caducité transférés en capital		-748 170	-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit			
TOTAL II		36 998 651	35 838 566
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour grosses réparations		5 067 858	4 957 704
Fonds de renouvellement des installations concédées		2 799 119	2 866 362
Autres provisions pour risques et charges		405 322	399 185
TOTAL III		8 272 299	8 223 251
<b>AUTRES DETTES</b>			
Emprunts divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		933 433	926 394
Dettes fiscales et sociales		1 076 625	915 792
Dettes diverses		30 562	30 169
S / Total		2 040 620	1 872 355
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV		2 040 620	1 872 355
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>57 605 189</b>	<b>57 642 378</b>



<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2019</b>
	<b>30 juin</b>	<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>
PRESTATIONS DE SERVICES	8 266 522	8 143 161	16 789 011
AUTRES PRODUITS	1 060	86	3 584
REPRISE DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	289 786	160 428	812 156
TRANSFERTS DE CHARGES			2 530
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 557 368</b>	<b>8 303 675</b>	<b>17 607 281</b>
ACHATS DE MATIERES STOCKEES	316 572	256 480	510 467
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 699 447	1 576 659	3 562 975
IMPOTS ET TAXES	657 294	597 068	1 327 654
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 005 892	1 031 633	2 045 737
INTERESSEMENT	105 828	95 813	223 099
CHARGES SOCIALES	422 290	439 734	876 132
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	339 504	385 325	770 327
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	1 164 880	1 084 845	2 204 471
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT	2 090	2 374	4 180
DOTATION AUX PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	381 154	398 082	799 873
DOTATION AUX PROVISIONS POUR CHARGES	12 739	9 707	19 414
AUTRES CHARGES	0	33	8
REDEVANCES DE CONCESSION ET REDEVANCES PORTUAIRES	376 859	394 506	790 084
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 484 549</b>	<b>6 272 258</b>	<b>13 134 421</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 072 819</b>	<b>2 031 417</b>	<b>4 472 861</b>
PRODUITS DE PARTICIPATION			
AUTRES INTERETS	3 402	10 387	17 241
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 402</b>	<b>10 387</b>	<b>17 241</b>
INTERETS SUR EMPRUNTS			
INTERETS DIVERS			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 402</b>	<b>10 387</b>	<b>17 241</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>2 076 221</b>	<b>2 041 804</b>	<b>4 490 101</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		15 820	26 372
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	56 185	205 538	427 285
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>56 185</b>	<b>221 358</b>	<b>453 657</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION		107 692	216 112
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 333	1 010	36 472
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 333</b>	<b>108 702</b>	<b>252 584</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>53 852</b>	<b>112 656</b>	<b>201 073</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 130 073</b>	<b>2 154 459</b>	<b>4 691 174</b>
PARTICIPATION			
IMPOTS SUR LES SOCIETES	610 659	654 015	1 462 248
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 519 414</b>	<b>1 500 444</b>	<b>3 228 926</b>

## **ANNEXE**

### **I. INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT DE GERANCE ENTRE DPA ET LE GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX**

Le contrat de gérance conclu le 5 juin 1967 entre le Port autonome de Bordeaux (auquel le Grand port maritime de Bordeaux – GPMB s’est substitué) et DPA expirera le 31 mai 2032.

Au terme du contrat de gérance, les aménagements, ouvrages et appareils à caractère immobilier que DPA aura acquis, construits ou mis en place au titre du contrat devront être remis gratuitement au GPMB, en bon état d’entretien et seront de plein droit la propriété du GPMB.

Compte tenu des réformes législatives et réglementaires intervenues en 2016-2017 dans le domaine des contrats d’occupation du domaine public et des contrats de concession, la prolongation de la durée du contrat de gérance (conclu initialement pour une durée de 50 ans augmentée de 15 ans en 1991) paraît très difficilement envisageable au-delà de 2032.

En raison de ces mêmes réformes, la réattribution par le GPMB de l’exploitation des dépôts publics d’hydrocarbures de Bayon et de Bassens et de l’oléoduc les reliant devra a priori être précédée d’une procédure de publicité et de mise en concurrence (sauf à ce que le GPMB décide de mettre fin à cette activité et d’affecter les sites concernés à d’autres usages). DPA pourra être candidat à ce nouveau contrat, sans disposer d’un droit particulier à son renouvellement.

Dans le cadre du nouveau contrat à conclure pour l’exploitation des sites, le GPMB pourra définir des conditions techniques et financières (notamment en termes de redevances dues par l’exploitant) différentes de celles actuellement applicables.

Si un autre candidat à ce nouveau contrat devait être sélectionné à l’issue de la procédure de publicité et de mise en concurrence conduite par le GPMB, la disparition de l’objet social de DPA emporterait la cessation de son activité.

### **II. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes semestriels au 30 juin 2020 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été tenu compte dans la présentation des états financiers, des particularités résultant de notre statut de concessionnaire du Grand Port Maritime de Bordeaux auquel nous remettrons gratuitement, en 2032, l’ensemble des installations faisant partie du domaine concédé à BAYON et à BASSENS.

Dans ce contexte, le concessionnaire est tenu d’assurer les travaux de renouvellement et de gros entretiens des immobilisations servant à l’exploitation des sites de Bayon et Bassens.

## 1) **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles regroupent l'ensemble des logiciels informatiques amortis en linéaire sur une durée de 1 à 7 ans.

## 2) **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le statut particulier des sociétés concessionnaires entraîne le découpage des immobilisations corporelles de la société en deux catégories :

- Immobilisations du domaine Privé : regroupent l'ensemble des biens qui resteront la propriété du concessionnaire à la fin du contrat de concession.
- Immobilisations du domaine Concédé : regroupent l'ensemble des biens qui seront rendus au concédant à la fin du contrat de concession sans contrepartie financière.

### 2.1) **DOMAINE PRIVE**

Les immobilisations du domaine privé sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sur ces biens sont les suivantes :

- Logiciel informatique : linéaire entre 1 à 5 ans.
- Matériel et Outillage : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Matériel de transport : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Mobilier, machines de bureau : linéaire entre 5 et 10 ans.

### 2.2) **DOMAINE CONCEDE**

Les immobilisations du domaine concédé sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée (réévaluation légale).

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

#### - **Immobilisations non renouvelables :**

Par nature, ce sont les immobilisations qui ne nécessiteront pas de remplacement pour maintenir leur potentiel productif durant la concession, eu égard à la durée de la concession, la durée de vie du bien dépassant la date de fin du contrat de concession.

#### - **Immobilisations renouvelables :**

Regroupent toutes les immobilisations du domaine concédé dont la durée de vie est inférieure au nombre d'années restant à courir jusqu'à la date de fin de concession.

#### 2.2.1) ***Amortissements pratiqués :***

*Amortissement de caducité* : il est pratiqué sur la totalité des biens concédés afin de permettre la reconstitution, en fin de concession, des capitaux propres investis dans le domaine concédé. Il est calculé linéairement sur la durée de la concession restant à courir à la date d'achat du bien.

Il s'applique de la façon suivante :

- Immobilisations non renouvelables : sur le coût d'achat.
- Immobilisations renouvelables : pour le premier bien sur son coût d'achat, pour le suivant sur la différence entre son coût d'achat et la valeur du bien qu'il remplace.

Amortissement industriel : il ne s'applique qu'aux immobilisations renouvelables.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions : amortissement linéaire de 10 à 30 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : linéaire entre 5 et 30 ans.
- Agencement, aménagement constructions : linéaire sur 20 ans.

### **2.2.2) Provision pour renouvellement :**

Afin d'étaler sur la durée de la concession le coût de remplacement d'un bien, la société a établi un plan de renouvellement de ses biens. Les plans de renouvellement portent sur la majeure partie des biens identifiables entièrement renouvelables.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations sont mises à jour à chaque clôture à partir notamment des analyses techniques et des travaux effectués. Les provisions devenues sans objet sont reprises en résultat exceptionnel.

A la fin de chaque exercice, une provision est constatée sur la base de la différence entre le coût estimé de renouvellement du bien et sa valeur d'achat d'origine, jusqu'à la date de renouvellement définie dans le plan.

La dotation de l'exercice est évaluée en tenant compte d'un coefficient égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien, depuis sa mise en service sur sa durée de vie totale.

Dans le cas du renouvellement d'un bien provisionné, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat, soit sur la durée de vie du nouveau bien s'il est renouvelable, soit sur la durée restante de la concession si le nouveau bien est non renouvelable.

Dans le cas où la provision de renouvellement constituée serait supérieure au coût de remplacement de l'immobilisation, la quote-part de provision est reprise intégralement.

Dans le cas de sortie de l'actif d'un bien sans renouvellement, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat sur l'exercice de la sortie. Suite au travail réalisé sur le dépôt de Bayon, la société a entamé une réflexion sur les durées de vie des biens actifs restants au 31/12/2013, afin de revoir sa politique d'amortissement et de renouvellement avec l'impact induit sur les provisions.

Au 30 juin 2020, la société a décidé de reprendre les provisions devenues sans objet sur certaines catégories de biens.

L'impact financier sur le premier semestre 2020 est un produit exceptionnel de 50547€.

### 3) **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur historique.

Elles comprennent en particulier les prêts consentis dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Ces prêts sont remboursables sur une durée de 20 ans.

### 4) **ACTIF CIRCULANT**

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition. Des provisions sont constituées le cas échéant pour constater une dépréciation.

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 5) **AUTRES FONDS PROPRES : DROITS DU CONCEDANT**

Le compte "droits du concédant" enregistre la contrepartie des opérations faites dans le cadre de la concession. Il correspond au cumul des amortissements de caducités pratiqué sur les biens du domaine concédé et de la valeur nette comptable des biens apportés par le concédant. Son montant est diminué de la valeur du capital amorti pour 748 170 €.

### 6) **PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours, rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent en particulier :

- Les provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé. L'avis 2000-10 du CNC exclut les provisions pour renouvellement du champ d'applications du règlement n° 2002-06, relatif aux passifs.
- Les provisions pour grosses réparations afférentes aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures sont comptabilisées en conformité avec le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.  
Ces provisions sont estimées à partir de l'analyse des coûts encourus. Dans le cadre de ces inspections décennales, les provisions pour grosses réparations sont dotées linéairement sur 10 années pour les bacs d'hydrocarbures et 6 années pour le pipe.
- Les primes « long service » attribuées aux personnels suivant leur ancienneté dans l'entreprise, sont comptabilisées en conformité avec la recommandation 03-R-01 du CNC sur les engagements sociaux de l'entreprise.

### III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

#### VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES

VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES	SOLDE AU 31/12/2019	ACQUISITIONS	TRANSFERTS AJUSTEMENTS
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilisations incorporelles	315 279	14 840	
Immobilisations corporelles	910 172	25 145	
Total domaine privé	1 225 451	39 985	
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
Sous total	629 650		
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilisations incorporelles	784 362	14 243	
Constructions sur sol d'autrui	4 768 839	22 244	
Installations techniques spécialisées	58 192 750	1 276 566	
Autres immobilisations corporelles	5 385 496	2 368	
Sous total	69 131 448	1 315 421	
Total domaine concédé	69 761 097	1 315 421	
<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>70 986 548</b>	<b>1 355 406</b>	
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	1 251 705	578 821	-1 355 406
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>72 238 254</b>	<b>1 934 227</b>	<b>-1 355 406</b>
	<b>CESSIONS</b>	<b>COMPTE DU CONCEDANT</b>	<b>SOLDE AU 30/06/2020</b>
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilisations incorporelles	6 781		323 338
Immobilisations corporelles	9 136		926 181
Total domaine privé	15 917		1 249 519
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101
Installations techniques spécialisées			474 139
Autres immobilisations corporelles			107 410
Sous total			629 650
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilisations incorporelles			798 605
Constructions sur sol d'autrui			4 791 083
Installations techniques spécialisées	49 086		59 420 230
Autres immobilisations corporelles			5 387 864
Sous total	49 086		70 397 782
Total domaine concédé	49 086		71 027 432
<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>65 003</b>		<b>72 276 951</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			475 121
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>65 003</b>		<b>72 752 072</b>

## VARIATIONS AMORTISSEMENTS

VARIATIONS AMORTISSEMENTS	SOLDE AU 31/12/2019	DOTATIONS	CESSIONS
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilisations incorporelles	293 568	6 577	6 781
Immobilisations corporelles	764 757	27 384	7 924
<b>Total domaine privé</b>	1 058 325	33 962	14 705
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
<b>Sous total</b>	629 650		
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilisations incorporelles	679 737	18 916	
Constructions sur sol d'autrui	153 801		
Installations techniques spécialisées	21 804 212	278 166	47 965
Autres immobilisations corporelles	413 716	8 460	
<b>Sous total</b>	23 051 466	305 542	47 965
<b>Total domaine concédé</b>	23 681 115	305 542	47 965
<b>Total immobilisations</b>	24 739 440	339 504	62 670

	TRANSFERTS AJUSTEMENTS	REPRISES	SOLDE AU 30/06/2020
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilisations incorporelles			293 364
Immobilisations corporelles			784 217
<b>Total domaine privé</b>			1 077 581
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101
Installations techniques spécialisées			474 139
Autres immobilisations corporelles			107 410
<b>Sous total</b>			629 650
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilisations incorporelles			698 653
Constructions sur sol d'autrui			153 801
Installations techniques spécialisées		843	22 033 571
Autres immobilisations corporelles			422 176
<b>Sous total</b>		843	23 308 200
<b>Total domaine concédé</b>		843	23 937 850
<b>Total immobilisations</b>		843	25 015 431

## REEVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### 1) IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

	VALEUR EN COUT HISTORIQUE	PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE
Valeurs Brutes	1 702 207	959 734	2 661 941
Amortissements cumulés	1 702 207	959 734	2 661 941
Valeurs Nettes			0

### 2) IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES

L'écart de réévaluation des immobilisations non amortissables est de 2 556 943 €.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Un prêt à Action Logement d'un montant de 154 300 €. Nous avons, au cours du 1<sup>er</sup> semestre, versé 4 168 € de prêt au titre de 2020.

Les prêts accordés au personnel de la société en juin 2020, afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL s'élèvent à 25 801 €. Les remboursements effectués au 1<sup>er</sup> semestre 2020 se sont élevés à 10 972 €. Le précédent prêt accordé au personnel d'un montant de 21 172 € afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL en 2019 a été totalement remboursé.

## STOCKS MATIERES

Les stocks de matières se décomposent de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciation
Emulseurs	280 245	253 851
Additifs et colorants	71 549	
Azote		
	<hr/>	<hr/>
	351 794	253 851

Un complément de dépréciation, pour tenir compte de la durée de vie de 5 ans des émulseurs, a été comptabilisé au 1<sup>er</sup> semestre 2020 à hauteur de 6 602 €.

## ECHEANCES DES CREANCES AU 30 JUIN

La totalité des créances est à échéance de moins d'un an.



## CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

	SOLDE AU 31/12/2019	RESULTATS			Autres mouvements
		EXERCICE	AFFECTATION EXERCICE		
			DIVIDENDES	AUTRES	
Capital amorti	748 170				
Primes d'émission et de fusions	15 053				
Ecart de réévaluation	2 556 943				
Réserve légale	74 817				
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires	223 451				
Réserves ordinaires	4 860 846		294 926		
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice	3 228 926	1 519 414	-2 934 000	-294 926	
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 708 205</b>	<b>1 519 414</b>	<b>-2 639 074</b>	<b>-294 926</b>	

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	36 586 736				
Amortis. Transférés en capital	-748 170				
Apport du Concédant à titre gratuit					
<b>TOTAL DROITS DU CONCEDANT</b>	<b>35 838 566</b>				

	PROVISIONS		SUBVENTIONS		SOLDE AU 30/06/2020
	DOTATION	REPRISE	RECUES	AMORTIS.	
Capital amorti					748 170
Primes d'émission et de fusions					15 053
Ecart de réévaluation					2 556 943
Réserve légale					74 817
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires					223 451
Réserves ordinaires					5 155 772
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice					1 519 414
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>					<b>10 293 619</b>

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	1 164 880	4 795			37 746 821
Amortis. Transférés en capital					-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit					
<b>TOTAL DROITS DU CONCEDANT</b>	<b>1 164 880</b>	<b>4 795</b>			<b>36 998 651</b>

Le capital social est composé de 97 800 actions au nominal de 7.65 €. Il a été entièrement remboursé au cours des années 1968 à 1983. La valeur portée au passif du bilan correspond à une quote-part des droits du concédant.

## TABLEAU DES PROVISIONS

DESIGNATIONS	2019	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE		2020
	31-déc		UTILISEES	NON UTILISEES	30-juin
Provisions pour grosses réparations	4 957 704	381 154	271 000		5 067 858
Provisions pour renouvellement des immobilisations concédées	2 866 362	2 090	18 786	50 547	2 799 118
Provisions pour litiges					
Provisions pour prime long service	305 518	6 137			311 655
Provisions pour autres charges	93 667				93 667
<b>S / T PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>8 223 251</b>	<b>389 381</b>	<b>289 786</b>	<b>50 547</b>	<b>8 272 299</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	247 249	6 602			253 851
Provisions pour dépréciation des créances					
<b>CUMUL DES PROVISIONS</b>	<b>8 470 500</b>	<b>395 983</b>	<b>289 786</b>	<b>50 547</b>	<b>8 526 149</b>

1. Les primes « long service » octroyées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté dans la société ont été provisionnées sur la base des plans de carrière individualisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif aux médailles du travail.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux de rotation du personnel négligeable.
- Taux de charges sociales de 48 %.
- Taux d'actualisation de 0,81 %.

2. Le coût de renouvellement des immobilisations est provisionné sur la base de plans de renouvellement individualisés.

Les reprises de provisions pour renouvellement de 18 786 €, correspondent à des provisions reprises dans le cadre de renouvellement de biens immobilisés ou devenues sans objet suite à des sorties d'actifs immobilisés.

3. Une reprise de provisions pour renouvellement exceptionnelle a été comptabilisée à hauteur de 50 547 € pour les provisions devenues sans objet.
4. Le coût des grosses réparations sur les immobilisations est provisionné sur la base des programmes pluriannuels de vérification des bacs.

## TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT AU 30/06/2020	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A MOINS DE 1AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	933 433	933 433		
Dettes fiscales et Sociales	1 076 625	1 076 625		
Dettes diverses	30 562	30 562		
<b>TOTAL</b>	2 040 620	2 040 620		

## CREANCES ET DETTES SOCIETES LIEES

	Créances 1 an au plus	Dettes 1 an au plus
Créances clients	-	
Dettes fournisseurs		-

## DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

	<u>Charges à payer</u>	<u>Produits à recevoir</u>
Fournisseurs	435 198	
Personnel	329 865	
Organismes sociaux	263 938	
Impôts et Taxes	438 795	513 593
<b>TOTAL</b>	<u>1 467 796</u>	<u>513 593</u>

## DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

### Charges constatées d'avance :

Ce poste correspond à la part des contrats d'assurance, d'entretien et de location payés d'avance pour un total de 347 972 €.

## DETAIL DES DISPONIBILITES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Solde de trésorerie	2 034 960
Placements	4 870 000
	-----
	6 904 960

## DETAILS DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent de la façon suivante :

• Autres produits exceptionnels	843
• Reprise amortissements	4 795
• Reprise provisions pour renouvellement	50 547
	-----
	56 185

## DETAILS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent de la façon suivante :

• Valeurs nettes des immobilisations renouvelées ou cédées	2 333
	-----
	2 333

## REPARTITION DU MONTANT DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat Avant Impôt	Impôt Dû	Résultat Net
Résultat courant	2 076 221	595 220	1 481 001
Résultat exceptionnel	53 852	15 439	38 413
Total	2 130 073	610 659	1 519 414

## HONORAIRES VERSEES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, commissaires aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels, la rémunération suivante :

Exercice 2019	53 500 €
Prov 1 <sup>er</sup> semestre 2020	27 000 €

## ENGAGEMENT D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Ces engagements sont calculés conformément à la Convention Collective de l'Industrie du Pétrole et majorés des dispositions internes à l'entreprise. Leurs montants non comptabilisés à la clôture s'élèvent à 793 251 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

▪ Base d'évaluation	juin 2020
▪ Méthode	interne
▪ Age de la retraite	65 ans
▪ Taux net d'actualisation	0.81 %
▪ Taux de charges sociales	48 %

## ENGAGEMENT DE COTISATIONS DE MUTUELLE

La société s'est engagée à prendre en charge une quote-part de la cotisation de la mutuelle des personnels retraités et de leurs conjoints.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, la société a pris en charge 11 327 € de cotisations au profit de 84 bénéficiaires.

A la clôture des comptes, le montant de l'engagement global non comptabilisé concernant le personnel retraité actuel ainsi que les futurs retraités s'élève à 708 596 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

▪ Base d'évaluation	juin 2020
▪ Contrat	cotisation MIP base jusqu'en 2006
▪ Contrat	cotisation MIP Total à partir de janvier 2007
▪ Contrat	cotisation MIP DPA à partir de janvier 2014
▪ Age de la retraite	65 ans
▪ Durée de vie moyenne	87 ans
▪ Taux d'actualisation	0.81 %

## EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT LA PERIODE

▪ Cadres	8
▪ Agents de maîtrise et assimilés	30
▪ Ouvriers et employés	3
	---
	41
▪ Cadre mis à disposition de l'entreprise	1

## DETTE FUTURE D'IMPOT

	Base	Impôts dus à 28 %
<u>Allègement</u>		
• Provisions pour congés payés	181 939	50 943
• Intéressement des salariés aux bénéfices	105 828	29 632

## ENGAGEMENT

### Engagements donnés non comptabilisés

- Caution fournie par BNP PARIBAS, à hauteur de 200 000 € afin de couvrir les opérations diverses vis-à-vis des DOUANES de Bordeaux.

### Engagements donnés comptabilisés

- Selon le contrat de gérance qui la lie au Port Autonome de Bordeaux, la Société est tenue de maintenir en état de fonctionnement les biens du domaine concédé, et de les remettre gratuitement au concédant à la fin du contrat, soit le 31 mai 2032.

Les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité traduisent en comptabilité cette obligation.

Les provisions pour renouvellement seront reprises chaque année, d'ici la fin de la concession, en fonction de l'avancée des travaux et des analyses portant sur les biens concernés.

### Engagements reçus

- La société a signé des contrats de location de capacités engageant les clients sur des durées supérieures à 1 an.

Au 30 juin 2020, le montant des loyers qui seront perçus se résume de la façon suivante :

#### Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	5 149 640 €
De un à cinq an	13 657 950 €
A plus de cinq ans	7 350 160 €

---

26 157 750 €

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2020 (6 mois)	31/12/2019 (12 mois)
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u></b>		
Résultat net	1 519 414	3 228 926
+Amortissement et provisions	1 547 794	2 572 303
- Plus-values de cessions des immobilisations	-2 333	-36 472
- Variation des charges à répartir		
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>3 069 540</b>	<b>5 837 701</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		
Stocks	106 052	-88 007
Créances clients	93 431	434 936
Autres créances	-105 190	267 746
CCA	-303 925	-6 788
Dettes fournisseurs	27 900	-81 784
Dettes fiscales et sociales	160 833	-1 336 112
Autres dettes	393	1 930
PCA		-53 333
<b>Total</b>	<b>-20 505</b>	<b>-861 412</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>3 049 035</b>	<b>4 976 289</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>		
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles et corporelles	1 355 406	1 537 939
- Immobilisations en cours	-776 584	341 556
- Immobilisations financières	29 969	29 848
Total acquisitions	608 790	1 909 343
Cession d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles et corporelles		
- Immobilisations financières	10 972	22 374
Total cessions	10 972	22 374
Variation des dettes sur immobilisations	-20 861	105 053
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-618 679</b>	<b>-1 781 916</b>
<b><u>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>		
Dividendes versés aux actionnaires	-2 934 000	-11 929 644
Augmentations de capital en numéraire		
Subvention		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-2 934 000</b>	<b>-11 929 644</b>
Disponibilités	7 408 604	16 143 875
Découverts bancaires		
Trésorerie d'ouverture	7 408 604	16 143 875
Disponibilités	6 904 960	7 408 604
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	6 904 960	7 408 604
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-503 644</b>	<b>-8 735 271</b>

## **IV - AUTRES INFORMATIONS**

### **1 -Évolution au 30 juin 2020 du sinistre d'Ambès de janvier 2007 :**

La procédure judiciaire est toujours en cours et comporte deux volets, un civil et un pénal.

#### **Concernant le volet civil de l'affaire :**

Le 13 décembre 2016, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce et condamne ESSO au paiement des dommages-intérêts.

Suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Versailles, le 15 février 2017, ESSO a déposé une demande de Pourvoi en Cassation.

Le 5 décembre 2018, la décision de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation, a clos cette procédure.

L'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 13 décembre 2016 devient donc définitif.

#### **Concernant le volet pénal de l'affaire :**

La société DPA, représentée par l'ancien Président Directeur Général M. Patrick MOATTI ainsi que le Directeur Général en responsabilité lors de l'accident M. Gilles COUDRETTE, ont été convoqués, par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en première comparution dans le cadre d'un réquisitoire introductif de 2007 pour une pollution de la Garonne par fuite d'hydrocarbures.

Le juge a décidé le renvoi de DPA (personne morale) et de M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) devant le tribunal correctionnel.

Le procès a eu lieu le 13 Octobre 2014 et le jugement a été rendu le 1er décembre 2014.

DPA (personne morale) et M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) ont été relaxés. Le procureur Général n'a pas fait appel ainsi la décision est donc définitive au plan pénal.

Les parties civiles ont fait appel au civil.

Le 14 octobre 2016, la cour a statué et a déclaré irrecevables les demandes en dommages-intérêts et remboursement.

Toutefois, la SEPANSO, l'ASPAS, la LPO ainsi que la Mairie de Macau se sont pourvues en cassation et demandent des dommages-intérêts de l'ordre de 4 M€.

Le 16 janvier 2018, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel.

Le 6 juin 2019 s'est tenue l'audience de renvoi de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Le 26 septembre 2019, la Cour d'Appel de Bordeaux a prononcé un arrêt condamnant DPA à hauteur de 140 900 € en réparation des préjudices financiers, écologiques et environnementaux causés aux parties civiles constituées de la Mairie de Macau, la fédération Sepanso de la Gironde, la ligue pour la protection des oiseaux et la ligue pour la protection des animaux sauvages.

Le 30 septembre 2019, la Mairie de Macau a déposé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux.

### **2 - Covid-19 :**

La société a mis en place les mesures appropriées pour protéger la santé des salariés, des intervenants extérieurs et répondre aux besoins de ses clients.



Les mesures organisationnelles et de protection sanitaires mises en place durant la période critique de la pandémie ont été efficaces.

A fin juin, les impacts de la baisse d'activité liée à la pandémie de Covid-19 ont été limités.

### **3 - Evènements post clôture :**

En l'état actuel de l'évolution de la pandémie, il n'est pas possible de déterminer l'impact net de l'épidémie sur l'activité et les résultats de la société au 31 décembre 2020.